

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne
N°4 - Décembre 2019



Daniel CHEVALIER
Président du SBS

"Inondations, de nouveaux défis à relever"

En mai dernier, le comité syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe a décidé de coordonner la stratégie locale de gestion du risque d'inondations du Mans et de lancer la réflexion pour la mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations. C'est en effet à l'échelle du bassin de la Sarthe que cette question doit être traitée.

Les inondations sont des phénomènes dont les conséquences peuvent être dramatiques et c'est là, un sujet fondamental pour les élus en charge de l'aménagement des territoires. Cet aménagement concerne tous les territoires et pas seulement ceux répertoriés en zone à risque. Toutes les composantes des territoires sont aussi à considérer car les causes des inondations sont plurielles et évolutives au regard du changement climatique.

Les nouveaux défis à relever sont aussi multiples. Les rapports entre l'urbanisation et les inondations ont connu au cours de l'Histoire des évolutions notables et nous vivons aujourd'hui une phase sans doute encore plus marquante de ces changements. Les rivières et leurs inondations ont largement préexisté à l'occupation des territoires par l'homme. Personne ne se souciait alors des crues. C'est donc d'abord sur ce rapport "société et risque d'inondations" que nous devons réfléchir.

Aujourd'hui nous ne pouvons plus agir sans inclure une gestion intégrée de l'amont vers l'aval. Aujourd'hui nous devons prendre en compte les zones inondables et même les valoriser dans l'aménagement urbain.

La rivière est une composante de notre territoire et nous avons l'obligation de penser notre urbanisation avec elle et non contre elle.



Retrouvez-nous sur www.bassin-sarthe.org

● Sur le bassin de la Sarthe

- p. 2 Le Syndicat du Bassin de la Sarthe précise ses missions
- p. 4 Dossier spécial : Phénomènes d'inondations
- p. 9 Paroles d'acteurs : Julien Roissé, Chargé de mission SCoT

● Sur le bassin de la Sarthe amont

- p. 10 La gestion coordonnée des vannages sur les rails
- p. 11 Les causes d'envasement de la Gandelée mieux connues

● Sur le bassin de la Sarthe aval

- p. 12 L'enquête publique sur le projet de SAGE
- p. 13 Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

● Sur le bassin de l'Huisne

- p. 14 La CLE définie sa feuille de route
- p. 15 Le barrage de Villaines-la-Gonais arasé

Des missions précisées pour le Syndicat du Bassin de la Sarthe



En mai 2019, le comité syndical a visité le système d'endiguement du quartier Australie du Mans, réalisé par Le Mans Métropole.

En 2019, les communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et du Maine Saosnois ont rejoint le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Ces deux adhésions portent à seize, le nombre d'intercommunalités membres du syndicat et confortent la cohérence de ses actions.

Ces dernières ont d'ailleurs été au cœur des travaux et réflexions du comité syndical, qui a tenu à préciser les modalités et les champs d'intervention du SBS en matière d'assistance aux territoires.

Il s'agit notamment des volets suivants :

- Animation territoriale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- SIG, analyse territoriale ;
- Appui technique (aspect hydraulique) GEMAPI.

Cette assistance aux territoires consiste à aider les structures chargées de la compétence GEMAPI en terme de gouvernance, de suivi et d'évaluation des actions, de données géographiques, de planification du risque d'inondations ou bien encore en matière de communication et de sensibilisation.

Désormais, le recours à l'une des interventions proposées par le SBS, doit faire l'objet d'une demande écrite de la collectivité qui souhaite en bénéficier. Ces interventions, au bénéfice de territoires membres ou de territoires non membres, font l'objet, selon la teneur de la demande, de bons de commande ou de conventions. Enfin, pour les territoires non membres, l'intervention du SBS est payante selon ses derniers tarifs en vigueur.

En savoir plus :

Vincent Toreau, 02 33 82 22 72 (SBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Du changement au sein de l'équipe

L'équipe administrative et technique du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) compte à nouveau six agents. Cette année 2019 a vu l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs :

- Sacha Garnier, arrivé en janvier pour occuper le poste de chargé de mission "Appui technique GEMAPI" en particulier sur le volet hydraulique ;
- Morgane Boitard, arrivée en avril pour occuper le poste de géomaticienne ;
- Julie Stein arrivée en juin sur le poste d'animation du SAGE Sarthe Aval.

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.



De gauche à droite : Sacha Garnier, Morgane Boitard et Julie Stein.

Leurs contacts :

Sacha Garnier : sacha.garnier@bassin-sarthe.org
Morgane Boitard : morgane.boitard@bassin-sarthe.org
Julie Stein : julie.stein@bassin-sarthe.org



Le Syndicat du Bassin de la Sarthe en appui des maîtres d'ouvrage locaux

En 2019, les services du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) ont été sollicités pour appuyer plusieurs démarches sur le territoire.

L'appui au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

Le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS) est un syndicat mixte compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. Il intervient sur le bassin amont de la Sarthe, de ses sources jusqu'à Hauterive.



Mesures de débits sur la Vézère.

Les communautés membres du SBHS ne sont pas adhérentes au SBS. Aussi, afin de répondre aux besoins exprimés par le SBHS une convention de coopération à titre onéreux a été signée en mars. Grâce à cela, le SBHS a pu bénéficier d'une assistance technique sur le volet hydraulique du déversoir situé près de la confluence Vézère et Sarthe ainsi que d'un appui pour développer ses supports de communication.

L'appui au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise

En juin 2018, le bassin de l'Orne Saosnoise a connu des pluies diluviennes, causant d'importantes inondations par ruissellement à Bonnétable, Marolles-les-Braults et Souigné-sous-Ballon. Ces collectivités ont bénéficié d'études locales et à court terme pour le diagnostic et la prévention des inondations.

Il s'agit d'une problématique nouvelle auquel le territoire était jusqu'alors peu confronté. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise (SMBOS) va commander une étude hydraulique et hydrologique globale à l'échelle du bassin versant de l'Orne Saosnoise ainsi que de la Pansais (petit affluent en rive gauche de la Sarthe). Prévue pour l'année 2020, l'étude a pour objectif d'analyser la problématique inondation afin de proposer des actions pour gérer les phénomènes de ruissellement et limiter les risques d'inondation.

Dans ce cadre, le SBS appui le SMBOS par un accompagnement dans la rédaction du volet "hydraulique" du cahier des charges.

Vers une nouvelle gouvernance GEMAPI sur la Sarthe amont

Suite à la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Sarthe, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le SBS ont rencontré à plusieurs reprises les représentants des communautés de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, Maine

Saosnois, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe et la communauté urbaine Le Mans Métropole pour leur proposer de mettre en œuvre une gouvernance sur ce territoire.

Afin de répondre à la volonté des élus de travailler ensemble, de limiter les coûts d'étude et de définir eux-mêmes les enjeux et objectifs sur leurs territoires, l'Agence de l'Eau et le SBS ont réalisé conjointement une note présentant l'état des différentes masses d'eau et analysant précisément l'origine et l'ampleur des divers dysfonctionnements. De son côté, la DDT a réalisé un travail similaire sur le volet inondation, de façon à broser l'ensemble de la compétence.

Suite à cela, les élus ont été accompagnés pour lancer une étude visant à définir une organisation juridique de la compétence GEMAPI sur ce grand territoire. Ses conclusions sont attendues pour début 2020.

En savoir plus :

Sacha Garnier, 02 33 82 22 72 (SBS)
sacha.garnier@bassin-sarthe.org
 Eric Le Borgne, 02 33 82 22 72 (SBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Vers un outil de cartographie mutualisé avec les structures GEMAPI

Il y a plusieurs mois, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a lancé une réflexion pour mettre en place un outil cartographique destiné aux collectivités compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Après une phase de rencontres avec les techniciens de rivière et les personnes chargées des systèmes d'information géographique, la réunion du réseau Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques, le 5 novembre dernier, a été l'occasion de synthétiser les besoins exprimés et d'envisager un travail collectif en 2020 pour aboutir à un outil adapté et opérationnel en 2021.

En savoir plus :

Morgane Boitard, 02 33 82 22 72 (SBS)
morgane.boitard@bassin-sarthe.org

Dossier spécial "Phénomènes d'inondations"

De nouveaux défis à relever

La grande majorité des inondations dont a été l'objet le bassin versant de la Sarthe est due à des crues lentes d'hiver de la Sarthe et de l'Huisne. Ce phénomène est bien connu mais depuis quelques années, un nouvel aléa a émergé sur le territoire : l'inondation par ruissellement.

Ce dossier fait le point sur ces aléas et de manière générale sur la question des inondations sur le bassin versant de la Sarthe.

Qu'est-ce qu'une inondation ?

L'inondation désigne la submersion temporaire par l'eau d'une zone habituellement hors d'eau, quel qu'en soit l'origine. Elle est souvent confondue avec la crue, qui est une augmentation plus ou moins durable du débit d'une rivière ou d'un fleuve. Les crues peuvent effectivement provoquer des inondations, mais ces dernières ont parfois une autre origine : le ruissellement urbain, une submersion marine ou encore la remontée d'une nappe souterraine au-dessus de la surface du sol. Les inondations peuvent aussi résulter d'un accident, comme dans le cas de la rupture d'un barrage.

Entant que risque, l'inondation est la résultante de la combinaison d'un aléa (hydrologique ou technologique) avec des enjeux (la présence de biens ou de personnes dans une zone inondable). Les connaissances scientifiques permettent d'estimer la probabilité que survienne un aléa. On parle ainsi parfois de "crue du siècle" : c'est une crue qui a 1 probabilité sur 100 de se produire chaque année. Cette statistique témoigne de la rareté d'un événement, mais ne veut en rien dire qu'il a lieu une fois par siècle, deux crues centennales pouvant se succéder à quelques années d'intervalle.



Les inondations : aléa, enjeu et risque. Source : eaufrance.fr

Les inondations sur le bassin versant de la Sarthe



Les Basses Vallées Angevines représentent une importante zone d'expansion de crues.

Depuis le XX^e siècle, au moins sept grandes crues ont été recensées sur la Sarthe et sur l'Huisne. Elles surviennent en hiver et sont dites "lentes", ce qui signifie des temps de montée longs et des durées d'inondation longues. La décrue est généralement plus lente que la montée.

Les crues du bassin de la Sarthe trouvent leur origine dans la circulation de fronts pluvieux venus de l'océan Atlantique. La répartition des pluies est fortement liée au relief : les cumuls de pluie sur les reliefs des affluents mayennais et du Perche sont plus importants que sur les plaines d'Alençon et du Mans. Les crues les plus importantes sont en général, formées par une succession d'épisodes pluvieux pendant plusieurs jours

affectant l'ensemble du bassin de la Maine. Au niveau du Mans, les crues les plus importantes concernent toujours les deux rivières. Le décalage temporel est en général de quelques heures sans ordre préférentiel, le pic de crue pouvant arriver prioritairement sur la Sarthe ou sur l'Huisne.

LES CHIFFRES



Entre le 17 et le 19 juin 2018, il a plu l'équivalent de 100 mm de pluie au Mans.

Cumul des pluies de 100 mm le 9 et le 11 juin 2018 à Souigné-sous-Bailly, soit l'équivalent de 100 mm de pluie.



23 novembre 1999 : crue centennale des eaux connues sur la Sarthe et l'Huisne (Pontl'Évêque).



Débit maximum de 1000 m³/s le 27 janvier 1999 à Angoulême d'Anjou.



370 milliards de m³

Capacité de stockage d'expansion de crues des Vallées Angevines



Nombre de communes par un plan de prévention des risques d'inondation



LES CLÉS !



127mn

27 janvier 1995, il y a eu deux mois de

203 mn

ont été tombées, entre le 15 et le 20 juin, dans le secteur de Ballon / Bonnétable, ce qui a entraîné 3 mois de pluie.



3,20 m

en 1930 : Plus hautes eaux connues de la Sarthe (Yssoir) et de la Mayenne (L'Écluse) au Mans.



711m³

de la Sarthe, relevés en 1995, à Saint-Denis-



millions de m³

du plan de gestion des zones à risque de crues des Basses-Sarthe (21 m NGF).



146

communes couvertes par le plan de prévention des inondations.

Une matinée pour mieux comprendre

Le 15 octobre dernier, près de 70 personnes ont assisté à la 4^e journée de l'eau organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, sur le thème des inondations. Cette matinée s'est voulue être un temps de formation et de constitution d'une culture commune pour les élus locaux.



La 4^e journée de l'eau a porté sur les inondations.

Grâce aux interventions d'experts et aux témoignages d'élus locaux, cet événement a permis d'avoir une base de connaissance solide sur les phénomènes d'inondations, et les actions de prévention et de protection qui ont été engagées. La table ronde de fin de matinée a confirmé les conséquences négatives sur les inondations des actions d'aménagement du territoire menées depuis plusieurs décennies, telles que l'assainissement des terres, les travaux hydrauliques, le retournement des prairies, la création de plans d'eau de loisirs, l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. Les inondations de juin 2018 à Souigné-sous-Ballon et Bonnétable en sont de malheureux exemples.

Un travail important d'information reste à faire, en particulier sur le rôle des plans d'eau et sur l'alerte aux populations pour entretenir la culture du risque. En définitive, les services rendus par des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, têtes de bassin versant) fonctionnels ont été mis en avant pour réduire les conséquences des inondations dans les zones vulnérables.

Quelles évolutions sur le bassin de la Sarthe ?

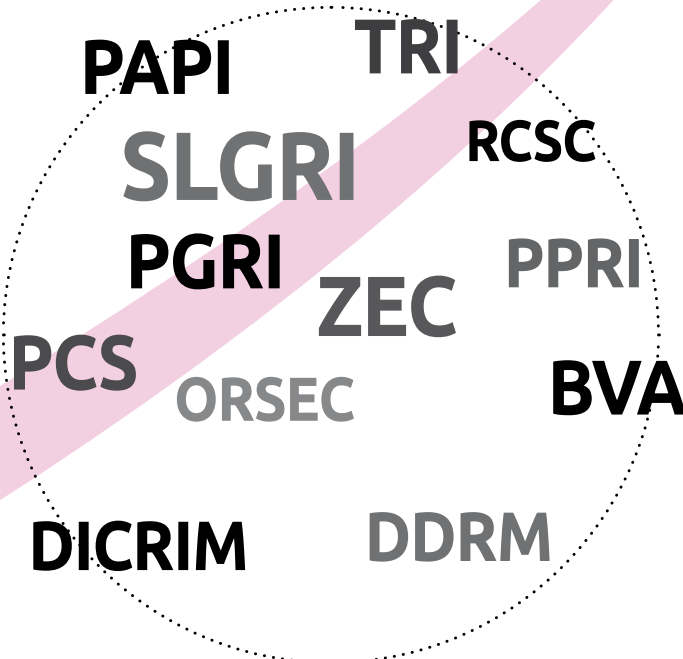
La tendance d'évolution des crues pour le XXI^e siècle est incertaine mais il est projeté une augmentation de la fréquence d'événements pluvieux intenses. Sur le bassin sarthois, le régime des précipitations semble déjà évoluer avec de violents orages, difficilement prévisibles, qui surviennent en fin de printemps ou en début d'été. Cette situation a fait émerger le risque d'inondation par ruissellement.

Ce fut le cas dans le Perche ornais et le plateau calaisien en 2017, le Perche sarthois, l'agglomération d'Alençon, Le Mêle-sur-Sarthe, Blèves, Saint-Aubin-des-Coudrais et le bassin de l'Orne Saosnoise en juin 2018.

Face à cette situation, une réflexion doit être portée sur la gestion d'infrastructures existantes, sur les zones d'expansion de crues ou les projets d'aménagement et de renouvellement urbains.

KEZAKO ?

Pas simple de tout comprendre avec tous ces acronymes ! Retrouvez toutes leurs définitions sur www.bassin-sarthe.org (rubrique "Connaître le bassin versant")



De nombreuses actions déjà menées sur le bassin versant de la Sarthe



Retenue d'écrêtement des crues de Margon, vue depuis la crête.

Les inondations de janvier 1995 constituent un évènement de référence qui a marqué la mémoire collective. Son occurrence a été évaluée entre 15 ans sur la Sarthe amont (Montreuil) et 60 ans sur l'Huisne (La Pécardière). Depuis, les acteurs du territoire ont engagé des moyens considérables pour améliorer la protection des personnes et des biens pour ce type d'inondations.

La retenue de Margon

Plusieurs études ont été conduites et mettent en avant l'intérêt du ralentissement dynamique des crues en amont des secteurs à risques. L'un des ouvrages préconisés était celui situé à Margon (Eure-et-Loir). C'est en 2006 que la retenue d'écrêtement des crues de l'Huisne a été mise en service. Elle permet de réduire le risque d'inondation par débordement de cours d'eau dans l'agglomération nantaise.

Sur l'agglomération mancelle

En 2001, une étude a permis de définir une stratégie de réduction de l'impact des crues sur l'agglomération mancelle. Elle est à l'origine d'actions réalisées par Le Mans Métropole depuis les années 2000.

Ainsi, des zones d'expansion de crues ont été restaurées au niveau de la confluence Sarthe et Huisne (allée des Pêcheurs) et des actions de préservation et d'amélioration des écoulements ont été effectuées avec :

- Des travaux d'arasement sous les ponts du Greffier et d'Arnage (Sarthe) ;
- La réalisation du déversoir de l'île aux Planches qui permet à la Sarthe de contourner le barrage du Greffier en utilisant les capacités hydrauliques du canal des Planches ;
- La modernisation des barrages au Mans (Enfer, Saint-Georges, Gué-de-Maulny), à Allonnes (Chaoué), à Spay (Prélandon) et également à Sablé-sur-Sarthe et à La Ferté-Bernard.

Ces actions ont été complétées par des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau sur le territoire du Mans et, avec le Département, sur la Sarthe amont, dans le cadre d'un Contrat Restauration Entretien signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Parmi les équipements majeurs, on peut citer les systèmes d'endiguement. Ces ouvrages de protection des populations sont situés dans les quartiers Australie-Heuzé (Sarthe) et Crétois (Huisne) et ont été construits selon la crue de référence de 1995.

L'aménagement côté Heuzé a été accompagné par la mise en place d'un poste anti-crue sur le bassin des Lavandières pour la gestion des eaux pluviales. Plus de 1 000 personnes sont protégées par ces ouvrages.



La digue du quartier Crétois au Mans en rive droite de l'Huisne.

La vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations a été réduite, notamment pour les réseaux. L'éclairage public ainsi que 70 % des connexions électriques pour les quartiers inondés du Mans sont aujourd'hui hors-d'eau. À cela s'ajoute la pose de dispositifs anti-retour dans les réseaux d'eaux permettant de réduire le risque d'inondation par refoulement dans les quartiers inondables du Mans.

En parallèle, plus largement, une politique d'amélioration de la conscience du risque a été engagée auprès de la population. Une quarantaine de repères de crues ont été posés pour les communes volontaires sur la Sarthe et l'Huisne. Le Mans Métropole a aussi rénové en 2018, son réseau d'échelles de crues et de vitrines à usage d'information sur les inondations dans les quartiers inondés.

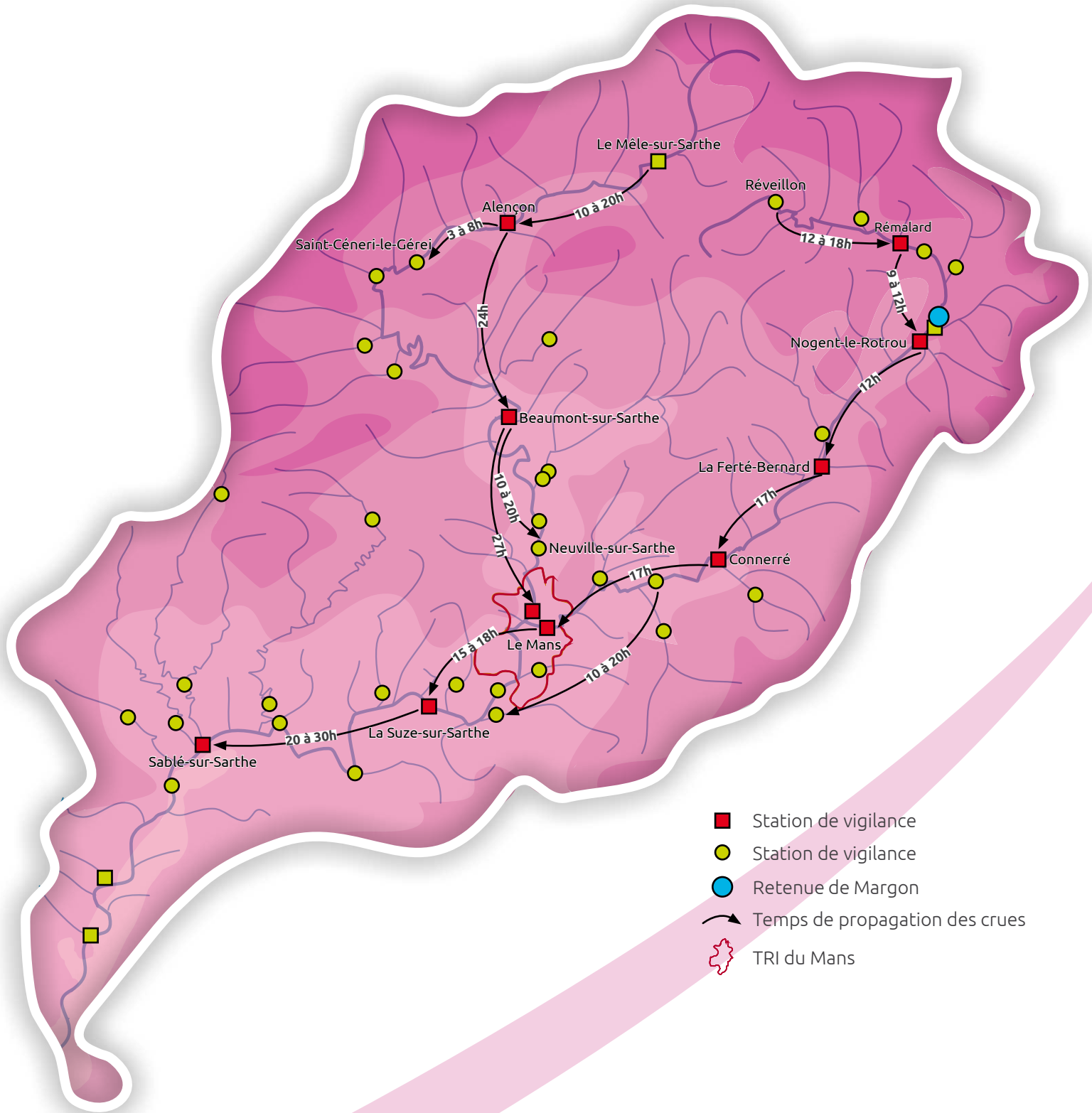
Une étude de modélisation hydraulique a enfin été conduite en 2018 et 2019 par Le Mans Métropole afin d'estimer l'efficacité des travaux effectués et mettre à jour les documents de gestion de crise.

Pour en savoir plus :

Sacha Garnier, 02 33 82 22 72 (SBS)
sacha.garnier@bassin-sarthe.org



Temps moyens de propagation des crues et stations permettant la prévision des crues.



Source : Services de Prédiction des Crues Maine Loire Aval.
Conception et réalisation : SBS - 2019.

Infos du bassin de la Sarthe

Retour sur la sécheresse 2019

L'été dernier, quasiment l'ensemble des départements métropolitains a connu des déficits importants d'eau, qui ont conduit à des restrictions via des arrêtés préfectoraux. Plus de la moitié du territoire national a été classée en crise. Ce classement signifie "l'arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés : santé, sécurité civile, eau potable, salubrité."

Le bassin versant de la Sarthe n'a pas fait exception. De nombreux arrêtés préfectoraux de restriction ont été pris afin de préserver la ressource. Ces derniers, basés sur des débits seuils de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise ont vocation à répondre à de vraies crises hydroclimatiques, soit en moyenne 2 années sur 10.

Pour que le recours à cet outil de gestion de crise reste exceptionnel, une gestion structurelle des usages de l'eau est à encourager, en se basant sur les études volumes prélevables menées dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elles considèrent les volumes prélevés, la ressource sollicitée, les périodes de prélèvements, la répartition entre les usages ; tout en tenant compte des besoins des milieux aquatiques. Ces études permettent de disposer d'éléments pour proposer une révision des débits seuils actuellement utilisés sur le bassin versant.

Quelle situation sur le bassin de la Sarthe ?

Sur le bassin de la Sarthe amont, la Sarthe, sur sa partie sarthoise, puis sur sa partie ornaise, est passée en situation de crise en août et septembre, classant ainsi ce bassin en fin d'été au niveau des situations les plus critiques d'un point de vue réglementaire. Les propositions de révision des débits seuils de l'étude menée dans le cadre du SAGE auraient, par exemple, généré une situation de crise dès le début du mois d'août au lieu de début septembre sur la partie ornaise.



L'Ornette a connu un étiage très faible.

Sur l'Huisne, le secteur Dué et Narais a été également en crise début août et début septembre, pour revenir en alerte renforcée, confirmant ainsi sa sensibilité aux enjeux quantitatifs identifiés par la Commission Locale de l'Eau. Concernant la Vive Parence, il existe sur ce bassin une réelle nécessité de révision des débits seuils. D'après les arrêtés préfectoraux,

ce bassin est resté en vigilance alors que d'après l'étude menée dans le cadre du SAGE, il aurait pu être classé en crise dès début juillet.

Pour la Sarthe aval, la situation est plus contrastée concernant les arrêtés préfectoraux, ce qui confirme la nécessité d'affiner les seuils comme le préconise l'étude de détermination des volumes prélevables. Par exemple, bon nombre de sous bassins versants, comme l'Erve, le Treulon, la Taude, la Voutonne, et la Vezanne sont rattachés au débit de la Sarthe, qui bénéficie des apports de l'Huisne. Cette situation n'est donc pas représentative des contextes de ces sous-bassins.

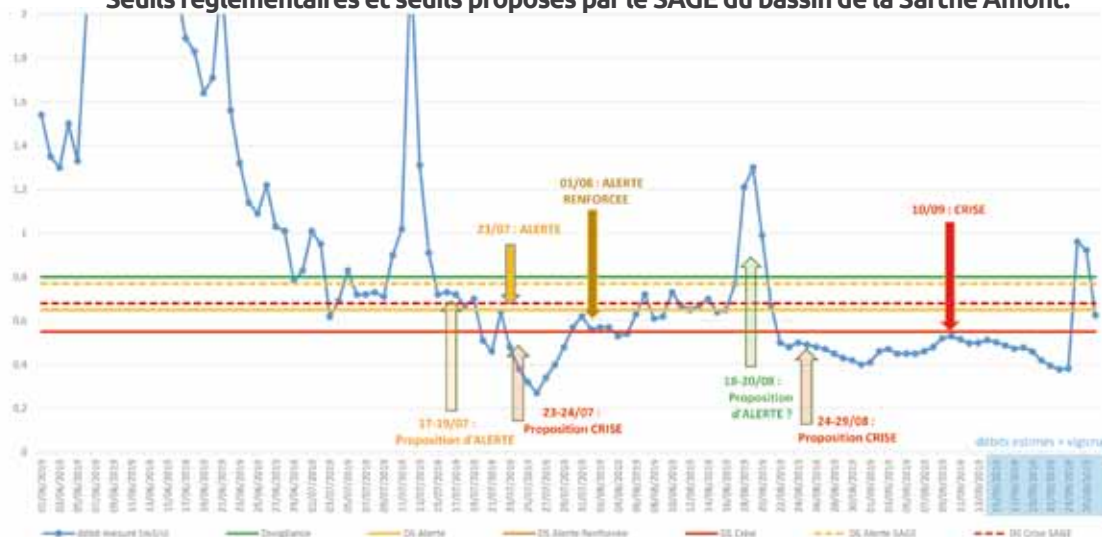
Mieux utiliser la ressource en eau

Les arrêtés préfectoraux pris en période de tension sur la ressource en eau ne peuvent répondre à eux seuls à cet enjeu qu'est la disponibilité de l'eau pour tous et tout le temps. Il doit s'agir avant tout de conscience citoyenne et environnementale, qui concerne l'agriculture mais aussi le simple consommateur. Il nous faut ainsi être raisonnable vis-à-vis de nos consommations, et d'autant en ces périodes de crises, où nous devons nous passer de laver nos voitures, d'alimenter nos plans d'eau ou de vouloir à tout prix conserver des fleurs gourmandes en eau dans nos jardins ou nos communes.

En savoir plus :

<http://propluvia.developpement-durable.gov.fr>

Débit de la Sarthe à Saint-Céneri-le-Gérei (été 2019) Seuils réglementaires et seuils proposés par le SAGE du bassin de la Sarthe Amont.





Paroles d'acteurs

Julien Roissé, pour un urbanisme durable

Julien Roissé est "chargé de mission SCoT" au sein du Pays du Mans. Il témoigne de l'intérêt de concevoir les documents d'urbanisme comme de véritables projets de territoire et évoque les thématiques transversales à la gestion de l'eau et à l'urbanisme.

Quel est votre parcours ?

J'ai suivi une maîtrise de géographie à Angers puis un master 2 développement local et prospective à Poitiers. Je suis dans le monde des SCoT depuis 2006. Mon stage de fin d'études portait sur le SCoT du choletais que j'ai suivi jusqu'à l'enquête publique et je suis arrivé au Pays du Mans fin 2007. Je suis aussi référent technique territorial Grand Ouest pour la Fédération Nationale des SCoT.

En quoi consistent vos missions ?

J'ai été recruté pour animer et coordonner l'élaboration du SCoT du Pays du Mans. À l'époque, un schéma directeur était en vigueur sur une vingtaine de communes seulement. Ce schéma avait plus vocation à régir l'occupation du sol que d'être un projet de territoire. Le SCoT a été élaboré entre 2008 et 2014. Quelques prestations ont été confiées à des bureaux d'études ou à des acteurs du territoire (chambres consulaires, CAUE...). L'écriture du SCoT s'est faite essentiellement en interne afin d'en faciliter son appropriation par les élus. Le but était concrètement de traduire en prescriptions précises chaque objectif validé.

En parallèle, j'ai développé une mission de suivi et de conseil pour tous les documents d'urbanisme. À l'époque de l'élaboration du SCoT, ils étaient en majorité à l'échelle communale. L'objectif était double : tendre vers un urbanisme durable et aider à la mise en compatibilité de ces documents avec le SCoT.

Après la phase d'élaboration du SCoT, j'ai eu le sentiment de changer de métier. En effet, aujourd'hui je dispose de plus de temps pour accompagner les collectivités. Il s'agit notamment de suivre la mise en compatibilité avec le SCoT en facilitant la prise en compte de ses orientations. Avec mes collègues du service Application du Droit des Sols, je suis aussi souvent sollicité en amont des projets afin de veiller à ce que ceux-ci soient bien compatibles avec le SCoT. Tout cela facilite ensuite la préparation des avis que nous avons à donner.

Je consacre aussi beaucoup de temps à valoriser le SCoT. Comme un SAGE, c'est un outil fédérateur et d'aide à la décision pour ne pas qu'il soit seulement perçu comme un outil contraignant. Et l'un des meilleurs moyens est de passer de la planification à l'opérationnel. L'aboutissement de la démarche BimBy – contraction anglaise de l'expression "Construire dans mon jardin", sur treize communes, en est un bel exemple. Il s'agissait d'encourager les propriétaires à revendre une partie de leur terrain pour y permettre la construction d'un autre logement. C'est une traduction concrète du SCoT qui vise une densification douce par un renouvellement urbain sans extension. Sur les 340 projets modélisés en 2017, en avril dernier, 60 étaient déjà autorisés.

Quels parallèles peut-on faire entre un SCoT et un SAGE ?

Beaucoup de points communs existent finalement entre un SCoT et un SAGE. Même si nous intervenons sur des champs



Pour Julien Roissé, les SCoT et les SAGE poursuivent des objectifs communs.

de compétences à première vue différents, il s'avère que nos objectifs sont liés. Nous travaillons en effet, la plupart du temps, sur des thématiques transversales et des enjeux communs, comme la préservation des zones humides, des corridors écologiques ou bien encore la gestion intégrée des eaux pluviales.

Quelles sont les pistes d'actions à explorer pour améliorer les liens entre le SCoT et les SAGE et l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme locaux ?

Il serait judicieux que dans le futur, les porteurs de SCoT puissent être membres des Commissions locales de l'eau. Cela ne ferait que simplifier la compréhension des interactions des actions

que nous menons dans nos domaines respectifs. Il existe un interScot informel du Maine et nous pourrions très bien imaginer d'y inviter les animateurs de SAGE. Il y a une vraie

possibilité de développer des moments d'échanges entre les SCoT et les SAGE sur des thématiques communes comme la journée trame verte et bleue organisée le 8 octobre 2018 à Saint-Mars-la-Brière.

Pour ce qui est de l'amélioration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme, il faut explorer les possibilités offertes par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Pourquoi pas proposer des OAP "trames vertes et bleues" pour protéger la biodiversité, les cours d'eau et les zones humides ?

De manière générale, nous avons à être plus ambitieux quant à l'imperméabilisation des sols, la gestion intégrée des eaux pluviales et le retour au végétal dans les espaces urbains. Tout cela fait bien entendu écho aux défis à relever pour l'adaptation au changement climatique. D'ailleurs, parmi la quarantaine d'actions déclinées dans le Plan Climat Air Energie Territorial, certaines reprennent ces idées.

Contact :

Julien Roissé, 06 14 95 62 59, julien.roisse@paysdumans.fr

Vie de la Commission locale de l'eau

La CLE entame la révision du SAGE



Pour la Commission Locale de l'Eau, la révision du SAGE est l'occasion de tenir compte des nouveaux enjeux du territoire.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont acté l'entrée en révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). En effet, ce dernier a été élaboré de 2004 à 2011. A l'époque, plusieurs phases d'études avait été suivies selon la méthodologie nationale, allant

de l'état des lieux-diagnostic du bassin versant au choix de la stratégie déclinée dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et dans le règlement.

Afin de prendre en compte les évolutions des enjeux, de la réglementation et des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne, la CLE a jugé bon de lancer l'actualisation du SAGE.

Dans un premier temps, la cellule d'animation de la CLE réalise, en lien avec les acteurs locaux, le bilan du SAGE et un état des lieux du bassin versant. Cette première étape sera présentée à l'été 2020, suite au renouvellement de la CLE du fait des élections municipales.

Pour en savoir plus :

Éric Le Borgne, 02 33 82 22 72 (SBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

La gestion coordonnée des vannages sur les rails

Il y a plusieurs mois, La Commission Locale de l'Eau (CLE) a souhaité engager une gestion coordonnée d'ouverture des vannages sur la Sarthe. Cette approche vise à faciliter la tâche des propriétaires au regard de leurs devoirs de gestion des vannes en périodes de hautes eaux pour respecter les règlements d'eau et à organiser des écourées en 2020.

D'un point de vue environnemental, ces ouvertures hivernales permettent d'améliorer le transit des sédiments et la circulation piscicole. Pour ce qui concerne les inondations, cette gestion coordonnée est attendue des services de prévision gérant Vigicrue, car elle permettra d'affiner leurs prévisions. Cette démarche est aussi l'occasion pour la CLE de renouer le dialogue avec les propriétaires d'ouvrages, qui sont des acteurs importants de la gestion des rivières.

Pour définir au mieux les modalités de cette gestion coordonnée, l'axe Sarthe, de sa source jusqu'au Mans,

a été divisé en quatre sections qui tiennent compte des populations piscicoles présentes. Il a ensuite été défini des périodes optimales pour répondre au respect du transit sédimentaire et des besoins piscicoles. Pour les deux sections où la truite fario est présente (sources de la Sarthe et secteur des Alpes mancelles), la période d'ouverture est fixée du 15 octobre au 1^{er} avril. Pour les autres secteurs, la période définie est du 15 novembre au 15 février.

Enfin, le dernier critère permettant de déclencher l'ouverture ou la fermeture est le débit du cours d'eau. Grâce à l'expertise des organismes consultés, le débit de 5 m³/s à la station de mesure de Moulins-le-Carbonnel a été acté.

Suite aux rencontres et réunions organisées cette année, une dizaine de conventions a été signée. Sans pouvoir d'ores et déjà évaluer l'intérêt environnemental de cette démarche puisqu'elle n'a débuté que cet automne, force est de constater que les



La gestion coordonnée des vannages présente de nombreux avantages.

relations entre la CLE, les gestionnaires de l'eau et les propriétaires de moulins se sont améliorées.

Le pari de la CLE est donc déjà en partie respecté !

Pour en savoir plus :

Éric Le Borgne, 02 33 82 22 72 (SBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org



Ça se passe sur le bassin versant

Les animateurs de SAGE Loire-Bretagne accueillis à Saint-Léonard-des-Bois

Les 2 et 3 juillet dernier, Pascal Delpierre, président de la Commission Locale de l'Eau et maire de Saint-Léonard-des-Bois, a reçu le réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne. Ce réseau, animé par l'Agence de l'eau, se réunit annuellement et c'est donc le territoire du SAGE Sarthe amont qui a été retenu comme lieu d'échanges pour ces deux jours. Une trentaine de personnes a participé à ce rendez-vous.

La premier jour a été l'occasion de travailler sur le prochain programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et d'échanger des expériences sur des études portant sur la gestion quantitative de la ressource en eau, en lien avec le changement climatique, et le transfert des polluants.

La seconde journée, destinée à des visites de terrain, fut consacrée à la problématique de l'érosion des sols. Les deux techniciens rivières du Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise



L'APAD Perche a pu faire part de son retour d'expérience en terme de conservation des sols.

ont présenté les résultats de l'étude sur la Gandelée. Cette présentation fut suivie d'interventions et d'échanges avec Mikaël Le Bihan (Agence Française de Biodiversité), Philippe Guillet (Chambre régionale d'agriculture des Pays-de-la-Loire) et Gwendoline Lechat, Clément et Philippe Ambrois (APAD Perche).

Les causes d'envasement de la Gandelée mieux connues

Suite à de nombreuses demandes de curage de la Gandelée, le Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise, n'ayant plus vocation à agir en la matière, a proposé d'identifier les raisons de cet envasement et donc de pertes de sols pour les parcelles riveraines.

Un pré-diagnostic a d'abord été réalisé par la Chambre d'agriculture de la Sarthe, puis une étude a été conduite par deux prestataires spécialisés dans le fonctionnement des sols et dans l'hydromorphologie des cours d'eau. Après de multiples analyses, modèles et vérifications, il a pu être identifié quelques secteurs à fort enjeu érosif, où les pratiques agricoles et l'absence de talus et de haies sont des facteurs aggravants. Sur ces secteurs, les pertes de sols peuvent être de 8 mm/an.



Une expertise fine à l'échelle des parcelles agricoles a été menée.

Cela représente 80 m³ de terre/ha/an. A titre de comparaison, on estime à environ 0,02 mm à 0,1 mm de sol qui se "forme" en une année.

Néanmoins, cette étude a conclu que la part d'érosion des parcelles agricoles, ne peut expliquer à elle seule les phénomènes d'envasement de la Gandelée. Au final, sa principale

cause est le recalibrage dont elle a fait l'objet pour faciliter l'exploitation des parcelles et permettre aux drains agricoles de se déverser. Naturellement, le cours d'eau essaye de se recharger en sédiment pour se rapprocher de son fonctionnement d'origine. Cette étude a mis en avant des pratiques agricoles sur ce bassin versant plutôt respectueuses des sols et la nécessité de mener un travail sur les travaux de remembrement portés par les collectivités et l'État il y a 40 ans, en lien avec les exploitations agricoles. L'enjeu sera de permettre au cours d'eau de retrouver un fonctionnement normal, tout en maintenant les usages agricoles.

Pour en savoir plus :

Anthony Bisson, 02 43 27 37 20 (SBOS)
anthonybisson.bos@mainecoeurdesarthe.fr

Vie de la Commission locale de l'eau

Projet de SAGE : retour sur l'enquête publique



Après huit ans d'études d'élaboration, le SAGE Sarthe aval est entré en 2019 dans sa dernière étape d'instruction réglementaire. Suite à la consultation des assemblées menée au cours du second semestre 2018, c'est l'avis de l'autorité environnementale qui a été rendu début mars 2019. Cet avis était attendu pour finaliser le dossier mis à enquête. L'enquête publique s'est donc déroulée entre le 9 septembre et le 11 octobre. Pendant cette période, les commissaires enquêteurs ont tenu 18 permanences réparties sur l'ensemble du territoire.



18 permanences ont été tenues sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Le rapport avec les conclusions motivées de la commission d'enquête a été remis mi-novembre. Un avis favorable à l'unanimité a été émis sur le projet de SAGE. Ce rapport est rendu public sur le site internet de la Préfecture de la Sarthe.

Le dossier d'enquête y reste également accessible pendant un an.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) prend en compte et/ou apporte des

réponses aux observations relayées par les commissaires enquêteurs. Elles permettent de retenir un SAGE répondant à la fois aux objectifs de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tout en conciliant l'ensemble des usages socio-économiques associés.

L'objectif visé est une adoption du SAGE par la CLE fin 2019 en vue d'un arrêté inter-préfectoral (des trois départements concernés : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) d'approbation début 2020.

Cet arrêté ouvrira la phase de mise en œuvre opérationnelle et d'application réglementaire du SAGE.

Pour en savoir plus :
Julie STEIN, 02 33 82 22 72 (SBS)
julie.stein@bassin-sarthe.org

2020 : année de la mise en œuvre du SAGE !

L'année 2020 marquera le lancement de la mise en œuvre du SAGE. Elle interviendra à la suite de la signature de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation. Cette mise en œuvre se déclinera en trois volets distincts mais complémentaires que sont : son application réglementaire, la mise en place d'actions opérationnelles et le suivi et l'évaluation du SAGE via le tableau de bord constitué autour d'indicateurs.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), légitimée par son travail de construction du SAGE, de concertation et de dialogue, constitue une instance forte pour défendre de manière durable et équilibrée les actions des acteurs du territoire.

Le SAGE approuvé : un guide réglementaire et opérationnel

Concernant l'aspect réglementaire, avec les services de l'État, notamment ceux de la Police de l'eau, la CLE est garante de l'application des articles du règlement du SAGE sur le bassin versant. Dans ce cadre, elle est notamment sollicitée pour émettre des avis sur divers projets d'aménagements, en lien avec la ressource en eau et les milieux aquatiques. Elle se prononce aussi sur les autres documents de planification vis-à-vis de leur nécessaire compatibilité avec le SAGE.



La Commission Locale de l'Eau tiendra un rôle incontournable dans la mise en œuvre du SAGE.

Concernant le volet opérationnel, la CLE apporte un cadre stratégique aux différents acteurs. En effet, l'élaboration du SAGE a permis de fixer des objectifs de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'avis de la CLE est sollicité par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en amont des décisions de financement importantes ou structurantes.



Ça se passe sur le bassin versant

Le SMBVAR veille sur l'exutoire du bassin de la Sarthe aval

Situé en zone de confluences hydrologique et géologique, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a été créé en avril 2018 par les communautés de communes des Vallées du Haut Anjou, d'Anjou Loir et Sarthe, de Loire-Layon-Aubance et la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Il s'étend sur la Romme ainsi que sur les grands cours d'eau des Basses Vallées Angevines : Mayenne, Sarthe, Loir, Maine ainsi que leurs affluents. Le SMBVAR est administré par 21 élus désignés par ses collectivités membres. Il est présidé par Jean-Louis Demois, Maire d'Euillé, Vice-président d'Angers Loire Métropole en charge de l'environnement et des déchets. L'équipe est composée de sept agents.

Le SMBVAR a pour objectif l'atteinte du "bon état écologique" imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, en vue de disposer de milieux aquatiques en bon état, tant sur la qualité de l'eau que la quantité, mais aussi sur la biodiversité associée. Pour cela il met en place des travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides.



Les boires et les marais font l'objet de travaux de restauration de leurs fonctionnalités.

Ces actions visent les annexes hydrauliques des grands cours d'eau (boires et marais) mais aussi leurs affluents non concernés par des travaux jusqu'à ce jour. Elles sont portées avec une attention particulière à l'enjeu biodiversité, via notamment un travail commun avec les animateurs Natura 2000 des sites des Basses Vallées Angevines et de la Loire, ainsi qu'avec les porteurs de plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles.

Un PAPI prochainement mis en place

Le SMBVAR travaille à la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines. Le territoire ne disposant pas d'ouvrages de protection contre les inondations, ce PAPI s'articulera



Travaux menés sur les îles du Moulin d'Ivray sur la Sarthe à Tiercé.

principalement autour de la réduction de la vulnérabilité, de l'aménagement du territoire, de la sensibilisation et de la gestion de crise. Il permet de rassembler les maîtres d'ouvrages publics motivés à identifier les leviers d'une meilleure prise en compte de ce risque dans les politiques publiques.

Une consultation publique a eu lieu en septembre 2019, auquel l'ensemble des habitants étaient invités à s'exprimer sur son contenu. Le programme sera instruit fin 2019 par les services de l'État. Suite à leur validation, la mise en œuvre sera effective mi-2020 pour une durée de six ans.

Le SMBVAR bientôt reconnu EPAGE

La reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de Eaux (EPAGE) du SMBVAR permet de pérenniser les possibilités de délégations de compétence sur les bassins versants connexes afin d'assurer une logique de bassin versant.

Il s'agit aussi de renforcer les activités du syndicat et de reconnaître le travail mené, les ambitions affichées et la cohérence du projet.

Cette démarche est en cours de finalisation. Les Commissions Locales de l'Eau concernées ont donné un avis favorable : celui de la CLE du SAGE Sarthe aval est intervenu le 16 octobre dernier.

Fin 2019, l'avis du Préfet de bassin et la délibération du SMBVAR et des EPCI membres acteront une labélisation pour 2020.

Pour en savoir plus :

Jean Rousselot, 02 41 05 45 02 (SMBVAR)
jean.rousselot@angersloiremetropole.fr

Vie de la Commission locale de l'eau

La CLE définie sa feuille de route



La Commission Locale de l'Eau veut convaincre de l'efficacité des actions par des exemples de réalisations.

Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a demandé aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) d'établir une feuille de route pour la période 2019-2024.

L'objectif recherché est de construire une vision partagée de la mise en œuvre du SAGE d'une part, et du programme de travail de la CLE d'autre part. Cette feuille de route doit contribuer à la mise en cohérence des divers dispositifs en place sur le bassin versant, en renforçant notamment l'articulation entre le SAGE et les contrats de mise en œuvre opérationnelle. Elle sert aussi, de référence à l'instruction des demandes d'aide financière à l'Agence de l'eau.

Forte de cette commande, la CLE a donc définie sa feuille de route. Cette dernière a été présentée une première fois en interbureaux de CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval, le 17 septembre puis validée en Commission locale de l'eau, le 26 septembre. Son objectif à trois ans, est d'accompagner la convergence des outils contractuels de la Région des Pays-de-la-Loire et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La volonté est d'arriver à une simplification des outils financiers pour faciliter la mise en place d'actions efficaces.

Ce travail de réflexion a été l'occasion pour la Commission locale de l'eau de mettre en avant la nécessité permanente de sensibiliser et de communiquer vers un large public (élus, professionnels, représentants de la société civile) sur les actions mises en place sur le bassin versant, qui fonctionnent et qui contribuent à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques : "montrer par l'exemple".

Enfin, une large place est consacrée à la mutualisation de moyens et d'actions. Celle-ci existe depuis de nombreuses années entre les trois SAGE portés par le Syndicat du Bassin de la Sarthe mais elle a vocation à se renforcer avec l'ensemble des SAGE du bassin de la Maine et avec les maîtres d'ouvrage compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

En savoir plus :
Vincent Toreau, 02 33 82 22 72 (SBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Un contrat en préparation

Sur le bassin de l'Huisne aval, depuis la première phase de mise en œuvre du SAGE, deux Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) et deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ont permis la réalisation d'un bon nombre d'actions de restauration des milieux aquatiques, de réduction des pollutions diffuses ou bien encore d'économie d'eau par les collectivités et les particuliers.

Profitant des "études bilan" des CTMA "Huisne aval" et "Dué et Narais" et de la préparation du 3^e CRBV, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays-de-la-Loire ont proposé aux maîtres d'ouvrages locaux et au Syndicat du Bassin de la Sarthe, de



Les actions de développement de l'agriculture de conservation des sols pourront figurer dans le futur contrat.

travailler à la mise en place d'un seul contrat. Ce nouvel outil financier, le Contrat Territorial Eau, s'appuie sur une stratégie à horizon six ans et se déclinera

en deux contrats successifs de trois ans. Il sera co-signé par les porteurs de projets et les financeurs.

Dans le cadre de ce contrat, le Syndicat du Bassin de la Sarthe sera confirmé dans son rôle de chef de file : il animera son comité de pilotage, coordonnera et instruira les subventions auprès du Conseil régional pour le compte des maîtres d'ouvrage.

Avant cela, la Région des Pays-de-la-Loire, a signé un CRBV, exceptionnellement d'un an, permettant de poursuivre la dynamique lancée sur le bassin versant.

En savoir plus :
Vincent Toreau, 02 33 82 22 72 (SBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org



Ça se passe sur le bassin versant

Le barrage de Villaines arasé



Le seuil sur l'Huisne avant les travaux.



Le bief du moulin avant les travaux.



L'Huisne après les travaux.



Le bief du moulin après travaux.

En 2015, le Syndicat Mixte de la Rivière Huisne a lancé une étude sur l'ensemble de ses ouvrages afin de répondre aux obligations de mise en conformité au regard de la continuité écologique.

S'agissant de l'ouvrage du moulin de Villaines-la-Gonais (Sarthe), plusieurs possibilités d'intervention ont été mises en avant ; ce qui a débouché à une analyse fine de plusieurs scénarii de travaux.

Dans le cadre de la mise en place du syndicat de bassin portant la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Huisne aval, ce dossier a été transmis, début 2019, au Syndicat Mixte des Communes Riveraines de l'Huisne. Les travaux ont ainsi pu être programmés cette année avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 80 % du montant du projet.

Cette mise en conformité, qui répond aussi à la pratique d'activités nautiques telle que le canoë, s'est traduite par plusieurs volets.

Il s'agit :

- de l'arasement partiel du barrage du moulin avec le maintien en eau du bief ;
- de la protection du moulin avec des injections de résine au droit des fondations ;
- d'une valorisation paysagère du site.

Les travaux prévus sur 14 semaines ont débuté le 6 mai dernier. Les travaux les plus importants ont débuté le 11 juin avec la mise en place du batardeau, l'arasement partiel du déversoir et la mise en place de la rampe en blocs. Ils ont ensuite été suivis par l'aménagement de l'île et la renaturation du bief.

Ce projet avait été réfléchi afin de limiter les exports de matériaux lors du chantier, ce qui a permis d'en limiter les coûts. Évalués à 435 000 € TTC, ces travaux ont finalement coûté 424 000 € TTC.

En savoir plus :

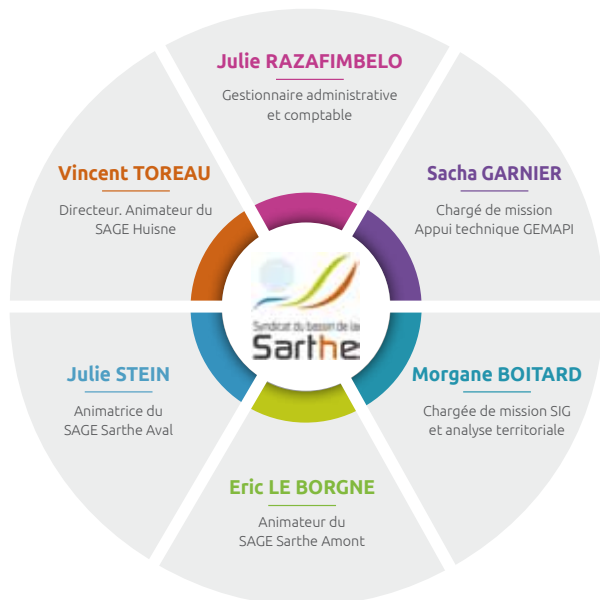
Angeline Cartereau, 02 43 54 41 94 (Syndicat mixte Dué et Narais)
dueetnarais@orange.fr

GEMAPI : un unique syndicat sur le bassin aval de l'Huisne

Avant la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et l'obligation pour le bloc communal d'exercer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), trois maîtres d'ouvrage, en plus de l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence (ASRHVP), étaient juridiquement compétents pour mener des actions en faveur des milieux aquatiques, sur la partie sarthoise du bassin de l'Huisne : le Syndicat mixte du Dué et du Narais, le Syndicat des Communes Riveraines de l'Huisne et le Syndicat mixte de la rivière Huisne.

L'arrivée de la compétence GEMAPI a été l'occasion pour les communautés de communes concernées, de réfléchir à une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance. Plusieurs mois de travail ont été nécessaires pour que le "Syndicat mixte Huisne Sarthe" voit le jour. Il sera mis en place de manière effective le 1^{er} janvier prochain. Ce syndicat est constitué des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise, du Gesnois Bilurien, du Sud Est du Pays Manceau et de la Communauté urbaine Le Mans Métropole. D'ici quelques mois, la Communauté de communes Cœur de Sarthe rejoindra aussi le syndicat. Il est à noter que l'ASRHVP restera opérationnelle au côté de ce syndicat. Elle pourra continuer à exercer ses missions d'entretien des cours d'eau.

L'équipe



Numéro unique : 02 33 82 22 72

Adresse de messagerie : prenom.nom@bassin-sarthe.org

L'EAU

VOUS DIT MERCI

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°4 - Décembre 2019

Edité grâce au soutien financier de :



LES 16 COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau • Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine Le Mans Métropole

Éditeur : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) – Directeur de la publication : Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe du SBS – Crédit photos : SBS, SMBVAR, Syndicat des communes riveraines de l'Huisne

Dépôt légal : Décembre 2019. ISSN 2490-806 – Diffusée à : 800 exemplaires – Impression : Bémographic

SBS – 27 boulevard de Strasbourg – BP 268 – 61008 Alençon CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 – Courriel : contact@bassin-sarthe.org

Site Web : www.bassin-sarthe.org

 www.facebook.com/bassinsarthe/

